

CHAMBRE DE L'ASSURANCE

TROUSSE ÉCLAIR DE LA RELÈVE

VOTRE GUIDE POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Édition 2025

FORMATION GRATUITE

INTRODUCTION À LA DÉONTOLOGIE

0,5 UFC en Conformité

Découvrez votre rôle au sein de la profession !

Vous avez franchi toutes les étapes : études rigoureuses, examens exigeants, stage complété... et vous voilà certifié !

La certification marque votre entrée dans une profession reconnue et encadrée par la loi.

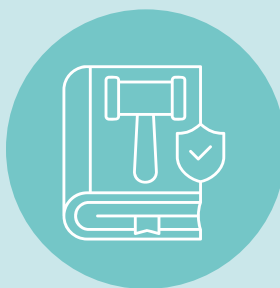
En tant que professionnel, le respect du **code de déontologie** et la **protection du public** sont au cœur de votre pratique en assurance de dommages.

Pour mieux vous accompagner dans votre début de carrière, nous vous offrons gratuitement cette formation disponible dans votre compte ÉduChAD.

Elle vous permettra de découvrir et connaître :



La mission de la Chambre
et comment elle peut vous
accompagner.



Le code
de déontologie.



Vos obligations et les
conséquences en cas
de manquement.

UNE TROUSSE ÉCLAIR POUR FACILITER VOTRE ENTRÉE EN CARRIÈRE

Cher certifié de la relève,
Bienvenue dans l'industrie de l'assurance, un secteur dynamique et en pleine transformation dans lequel chaque professionnel a un rôle à jouer pour maintenir la confiance du public.



Vous faites partie des professionnels de la relève qui intègrent la Chambre de l'assurance chaque année.

En vertu de sa mission de protection du public, la Chambre déploie de nombreuses initiatives pour vous guider vers les standards de pratique professionnelle en vous accompagnant, notamment, dans votre développement des compétences et dans la maîtrise des principes déontologiques.

Cette trousse éclair vise ainsi à vous transmettre les informations nécessaires à votre intégration à la Chambre, en ce qui concerne :

- **La formation continue obligatoire;**
- **La fin de cycle au 31 mars 2026;**
- **Les plateformes technologiques d'apprentissage (le Portail et ÉduChAD);**
- **La notion de consentement à votre employeur.**

N'hésitez pas à vous y référer au besoin pour faciliter votre entrée en carrière ou à communiquer avec notre service d'accompagnement Accent Déonto en cas de besoin à info@chad.qc.ca.

LA FORMATION CONTINUE : UN GAGE ESSENTIEL DE VOTRE PROFESSIONNALISME

Pourquoi la formation continue est essentielle?

La formation continue est votre meilleur atout pour rester à la pointe, offrir un service irréprochable et faire rayonner votre expertise dans une industrie en constante évolution. En tant que professionnel en assurance de dommages, développer vos compétences en continu vous permet de :

- Adopter les meilleures pratiques pour optimiser votre travail;
- Offrir un service exceptionnel à vos clients;
- Maintenir les standards élevés de l'industrie.

La formation continue obligatoire est au cœur de la mission de la Chambre de l'assurance. Elle renforce la confiance du public et soutient votre expertise.

Cycle de formation continue

Les cycles de formation continue ont une durée de deux ans. L'actuelle période de référence a débuté le 1^{er} avril 2024 et se termine le 31 mars 2026.

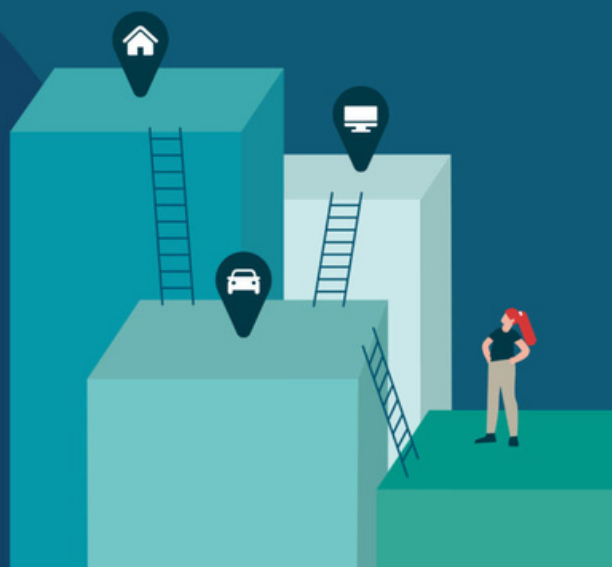
En tant que professionnel de la relève, vous bénéficiez d'une dispense d'accumuler des unités de formation continue (UFC) pour les 12 premiers mois de votre entrée en carrière. Vous devez toutefois réussir **le cours obligatoire**.

Inscrivez-vous
à la formation



Cours obligatoire 2024-2026

**Le parcours de
l'assuré : une
route ponctuée
d'étapes clés**



Comment suivre votre dossier de formation?

Le portail vous permet de :

- vérifier la progression de votre dossier de formation;
- suivre des formations de qualité en ligne.

Accéder au portail



- **Identifiant** : votre adresse courriel avec laquelle vous recevez les infolettres. Au moindre doute, écrivez-nous à formation@chad.qc.ca.
- **Sécurité** : créez un mot de passe sécuritaire dès la **première connexion**.

DEUX TUTORIELS ESSENTIELS À DÉCOUVRIR

Avant de commencer votre parcours de formation continue, il est essentiel de bien comprendre les outils mis à votre disposition.

Pour faciliter vos premiers pas, voici deux tutoriels.

Première connexion



Ce tutoriel vous guide étape par étape pour créer votre mot de passe, accéder à votre dossier et naviguer efficacement dans votre espace d'apprentissage en ligne.

Voir en détail sur la **page suivante**.

Consentement à votre employeur pour un soutien dans la gestion de vos UFC



Votre employeur peut vous demander d'autoriser l'accès à votre dossier de formation afin de vous soutenir dans la gestion de vos UFC et l'inscription à des formations.

Profitez de votre première connexion pour donner ce consentement.



Consultez
le tutoriel

Tutoriel de première connexion

► Pourquoi cette étape est-elle importante ?

Pour accéder à votre dossier de formation et suivre vos UFC, vous devez d'abord activer votre compte sur le Portail.

Pour des raisons de sécurité, la première connexion au Portail nécessite la création d'un mot de passe.



Votre identifiant de connexion est votre adresse avec laquelle vous recevez les infolettres de la Chambre, et non votre numéro de certificat.

► Comment effectuer votre première connexion ?

Voici les étapes à suivre pour activer votre compte.

1 Connectez-vous au Portail à portail.chad.ca.

2 Cliquez sur « Mot de passe oublié ? » en bas à droite.

3 Entrez l'adresse courriel.
Cliquez sur « Envoyer le code de vérification ».

4 Vous recevrez un courriel qui contient le code de vérification (cela peut prendre quelques minutes).

Entrez le code dans « Code de vérification »
et cliquez sur « Vérifier le code ».

5

Lorsque votre adresse courriel est vérifiée, cliquez sur « Continuer ».

6

Entrez votre nouveau mot de passe en respectant les caractéristiques suivantes :

- Entre 8 et 64 caractères;
- Inclure au moins trois des éléments suivants : une lettre majuscule, une lettre minuscule, un nombre, un symbole.

Confirmez votre mot de passe et cliquez sur « **Continuer** ».



7

Vous serez de nouveau dirigé vers la boîte de connexion et vous devrez entrer votre adresse courriel et votre nouveau mot de passe.

Cliquez sur « Se connecter ».



8

Félicitations ! Vous serez dirigé vers l'accueil du Portail.

Accent Déonto

Vous avez une question liée à votre pratique professionnelle ?
Vous cherchez un outil en lien avec une thématique de l'industrie ?

Accent Déonto, vous **écoute**, vous **guide** et vous **outille**.

✉ info@chad.qc.ca



0,5 UFC en Conformité

FORMATION GRATUITE

TESTEZ VOS ACQUIS DÉONTOLOGIQUES

Parce que bien conseiller, c'est aussi bien connaître ses obligations.

Vous êtes agent ou courtier en assurance de dommages des particuliers ?
Cette formation **ludique et interactive** est conçue pour vous !

Grâce à ce jeu-questionnaire, vous allez :

- Évaluer vos connaissances en déontologie et des bonnes pratiques professionnelles;
- Approfondir des notions clés comme le consentement, la gestion des renseignements personnels, le renouvellement de contrat, et bien plus;
- Obtenir des explications détaillées pour chaque réponse, accompagnées de ressources complémentaires.

Une formation utile, engageante et enrichissante.

C'est une opportunité pour vous outiller et offrir un service de qualité à vos clients, tout en respectant les normes déontologiques de votre profession.

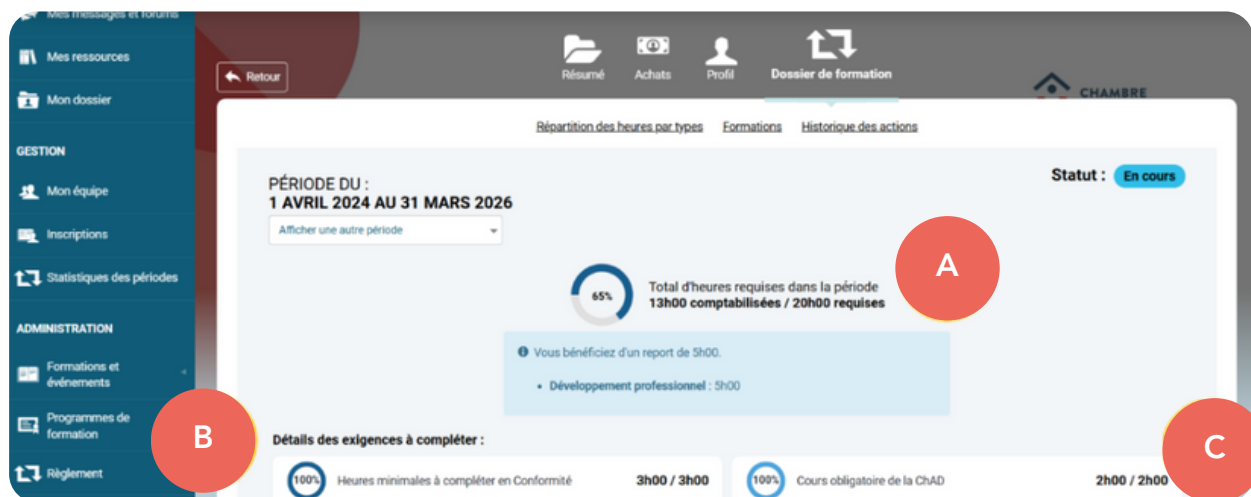
FIN DU CYCLE DE FORMATION

UN GUIDE POUR RÉUSSIR

La fin du cycle de formation continue approche à grands pas. Que vous soyez agent, courtier ou expert en sinistre, voici cinq éléments clés pour vous accompagner pas à pas pour réussir votre période de référence, sans stress ni oubli.

1. Trois indicateurs à bien interpréter dans votre dossier

- A** Heures totales accumulées (sur 20 heures) incluant :
- B** 3 heures minimales en Conformité, incluant :
- C** 2 heures en Conformité pour le cours obligatoire 2024-2026.



2. Compléter le cours obligatoire 2024-2026



Choisir minutieusement entre les volets

- Agents / courtiers particuliers
- Agents /courtiers entreprises
- Expert en sinistre

3. Accumuler au moins 1 UFC de plus en Conformité pour atteindre les 3 UFC requises

Exemples de formations en Conformité à suivre sur la plateforme ÉduChAD :

- A/T Risques, saison 1 (4 épisodes);
- Loi 25 : rappel des grands principes et nouveautés;
- Décelez les failles lors d'un renouvellement.

4. Ne pas excéder 5 UFC en Développement professionnel



Vérifiez si vous bénéficiez déjà d'un report d'UFC provenant de la période précédente.

Si oui, un maximum de 5 UFC en Développement professionnel accumulées en surplus seront transférées au prochain cycle de formation (2026-2028).

5. Utiliser les services de dispense et d'autodéclaration pour mettre à jour vos heures accumulées

Effectuer les demandes au fur et à mesure pour que votre dossier reflète votre véritable cumul d'UFC.



Tutoriel de
dispense



Tutoriel
d'autodéclaration

Formations

Chambre de l'assurance

Nouveautés 2025

Découvrez nos nouvelles formations de 2025, conçues pour vous propulser vers l'excellence professionnelle.



Consultez le catalogue de formation

Conformité

1	La protection des renseignements personnels dans le secteur privé au Québec (Loi 25)	0,75 UFC	35 \$
2	Réclamation et protection des renseignements personnels : bien utiliser le formulaire de consentement	1 UFC	45 \$
3	Un renouvellement presque pas-fait (parfait)	0,75 UFC	35 \$
4	La déontologie est dans le pré	0,50 UFC	25 \$
5	Supervision des non certifiés en règlement de sinistre	0,5 UFC	Gratuit
6	L'île de la transparence	0,5 UFC	25 \$
7	Qui veut assurer en Ontario ?	0,25 UFC	15 \$

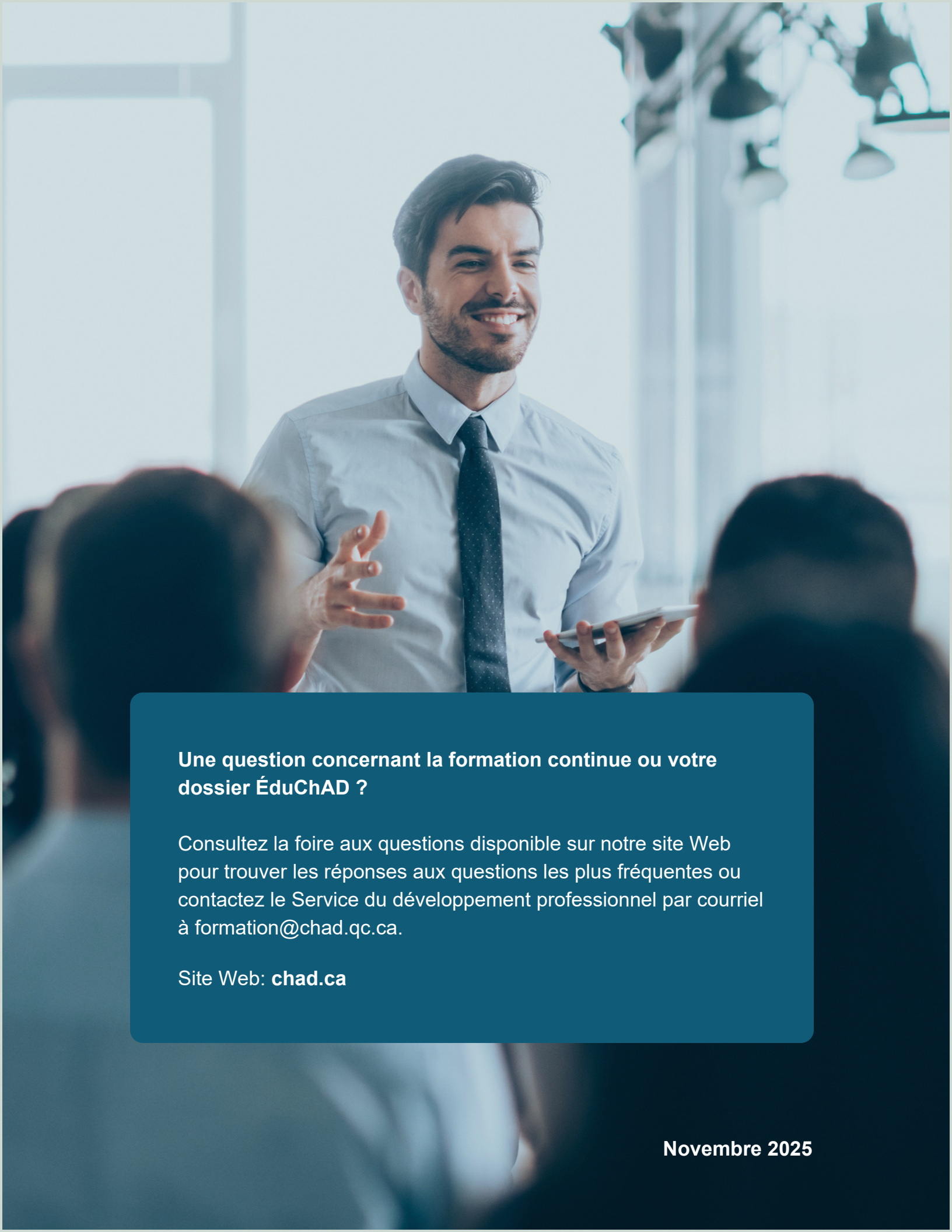
Développement professionnel

8	Fraudes numériques : Codes QR et hameçonnage sous la loupe	0,5 UFC	25 \$
---	--	---------	-------

Droit

9	Revue annuelle de la jurisprudence 2024 en droit des assurances	1,75 UFC	70 \$
---	---	----------	-------

Renforcez votre expertise en déontologie et assurez l'excellence dans votre carrière. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !



Une question concernant la formation continue ou votre dossier ÉduChAD ?

Consultez la foire aux questions disponible sur notre site Web pour trouver les réponses aux questions les plus fréquentes ou contactez le Service du développement professionnel par courriel à formation@chad.qc.ca.

Site Web: chad.ca